



Droits de douane américains massifs et injustifiés: un fardeau très sérieux pour l'économie suisse

L'essentiel en bref :

- À partir du 7 août, les exportations suisses vers les États-Unis seront soumises à un droit de douane de 39 %.
- Ces droits de douane massifs sont injustifiés et constituent un fardeau très sérieux pour les entreprises exportatrices suisses.
- Le Conseil fédéral est désormais appelé à agir rapidement en faveur d'une réduction des droits de douane et à rechercher une solution avantageuse avec les États-Unis.
- Des relations fiables avec les États-Unis, principal marché d'exportation, sont essentielles pour l'économie suisse.

Les droits de douane américains à l'égard de la Suisse sont injustifiés

Les États-Unis ont annoncé l'introduction, à compter du 7 août, d'un taux de droit de douane de base de 39 % pour la Suisse. Il n'est ni justifié ni compréhensible que la Suisse se voie appliquer l'un des taux les plus élevés au monde. En comparaison, le taux annoncé est de 15 % pour l'Union européenne et de 10 % pour le Royaume-Uni. Ces droits de douane massifs créent un désavantage concurrentiel immédiat par rapport à nos pays voisins. Ils renchérissent les exportations suisses, affaiblissent la compétitivité des entreprises et détériorent

le climat d'investissement.

D'un point de vue économique, ce taux de base de 39 % n'est pas justifié. La Suisse n'entrave pas les importations de produits américains, ni par des droits de douane, ni par d'autres barrières à l'importation. En outre, elle est le sixième investisseur étranger aux États-Unis, où les entreprises suisses sont à l'origine d'environ 400 000 emplois.

Une solution rapide et avantageuse à la question des tarifs douaniers est d'une importance capitale

Il est très regrettable que la Suisse n'ait jusqu'à présent pas pu conclure d'accord permettant de réduire ces droits de douane. Les nouveaux droits affectent gravement les relations économiques entre les États-Unis et la Suisse. Ils sont préjudiciables aux deux parties. En appliquant de tels taux, les États-Unis compromettent leurs bonnes relations commerciales avec la Suisse.

Le Conseil fédéral et la diplomatie économique doivent désormais s'efforcer d'obtenir dans les meilleurs délais au moins une réduction des droits de douane américains. Pour les entreprises suisses, une solution avantageuse à ce différend douanier ainsi que des relations fiables avec leur principal marché d'exportation sont des éléments déterminants.

Parallèlement, il est indispensable et urgent de renforcer l'attractivité de la place économique suisse. Il convient d'éviter systématiquement toute réglementation superflue ou charge financière supplémentaire pour les entreprises. Les projets de loi susceptibles d'entraîner une surcharge doivent dès lors faire l'objet d'un examen critique. Parallèlement, des mesures ciblées d'allègement doivent être mises en œuvre en faveur des entreprises.